

BASKET CLUB MONTBRISON FEMININ

Association Loi 1901

21 Rue Beauregard
42600 MONTBRISON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2025

BASKET CLUB MONTBRISON FEMININ

Association Loi 1901

21 Rue Beauregard

42600 MONTBRISON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BASKET CLUB MONTBRISON FEMININ, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2025

Le commissaire aux comptes
implid Audit

Thibault CHALVIN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	38 166.71	14 609.96	23 556.75	31 393.55	7 836.80	24.96
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 531.83		3 531.83	3 357.60	174.23	5.19
	Total I	41 698.54	14 609.96	27 088.58	34 751.15	7 662.57	22.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	317.17		317.17	656.00	338.83	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 950.00		10 950.00	1 900.00	9 050.00	476.32
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	6 914.67		6 914.67	8 984.04	2 069.37	23.03
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	242 396.16		242 396.16	205 924.09	36 472.07	17.71
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	260 578.00		260 578.00	217 464.13	43 113.87	19.83
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		302 276.54	14 609.96	287 666.58	252 215.28	35 451.30	14.06

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres	141 839.53	137 823.59	4 015.94	2.91	
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 798.92	4 015.94	2 782.98	69.30
	Situation nette (sous total)	148 638.45	141 839.53	6 798.92	4.79
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	23 035.87	29 617.87	6 582.00	22.22
	Provisions réglementées				
	Total I	171 674.32	171 457.40	216.92	0.13
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	9 750.00	9 750.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	9 750.00	9 750.00		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 381.53	14 418.05	6 963.48	48.30
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	68 318.07	53 877.85	14 440.22	26.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 892.66	2 711.98	12 180.68	449.14	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	1 650.00		1 650.00	
	Total IV	106 242.26	71 007.88	35 234.38	49.62
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	287 666.58	252 215.28	35 451.30	14.06

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	20 387.34		19 369.34		1 018.00	5.26
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	29 840.44		25 264.03		4 576.41	18.11
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	123 394.79		93 597.10		29 797.69	31.84
Parrainages	59 892.42		41 500.00		18 392.42	44.32
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	219 641.40		212 267.08		7 374.32	3.47
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	5 691.00		7 854.00		2 163.00	27.54
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	143 020.00		148 320.00		5 300.00	3.57
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	500.00				500.00	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 487.01		90.98		1 396.03	NS
Total I	603 854.40		548 262.53		55 591.87	10.14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	17 428.70		15 519.28		1 909.42	12.30
Variation de stock	338.83		345.00		683.83	198.21
Autres achats et charges externes	223 670.07		224 055.66		385.59	0.17
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	8 242.26		4 500.32		3 741.94	83.15
Salaires et traitements	270 780.13		232 434.49		38 345.64	16.50
Charges sociales	70 124.40		67 614.77		2 509.63	3.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 836.80		4 622.16		3 214.64	69.55
Dotations aux provisions			500.00		500.00	100.00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	6 009.89		12.12		5 997.77	NS
Total II	604 431.08		548 913.80		55 517.28	10.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	576.68		651.27		74.59	11.45

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2025 12	30/06/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 756.10	2 167.21	588.89	27.17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 756.10	2 167.21	588.89	27.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 756.10	2 167.21	588.89	27.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 179.42	1 515.94	663.48	43.77
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	6 582.00	3 291.00	3 291.00	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	6 582.00	3 291.00	3 291.00	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	990.50		990.50	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	990.50		990.50	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5 591.50	3 291.00	2 300.50	69.90
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	972.00	791.00	181.00	22.88
Total des produits (I+III+V)	613 192.50	553 720.74	59 471.76	10.74
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	606 393.58	549 704.80	56 688.78	10.31
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 798.92	4 015.94	2 782.98	69.30

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	23 219.98		10 825.88		12 394.10	114.49
Prestations en nature						
Bénévolat	162 174.00		193 629.75		31 455.75	16.25
TOTAL	185 393.98		204 455.63		19 061.65	9.32
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	23 219.98		10 825.88		12 394.10	114.49
Prestations en nature						
Personnel bénévole	162 174.00		193 629.75		31 455.75	16.25
TOTAL	185 393.98		204 455.63		19 061.65	9.32

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 287 666.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 603 854.40 Euros et dégageant un excédent de 6 798.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice a été appliqué, par anticipation, sur cet exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	32 909		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 457		
TOTAL	38 366		
Prêts, autres immobilisations financières	3 363		1 147
TOTAL	3 363		1 147
TOTAL GENERAL	41 728		1 147

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			32 909	32 909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		199	5 258	5 258
TOTAL		199	38 167	38 167
Prêts, autres immobilisations financières		978	3 532	3 532
TOTAL		978	3 532	3 532
TOTAL GENERAL		1 177	41 699	41 699

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		3 264	6 582		9 846
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 708	1 255	199	4 764
TOTAL		6 972	7 837	199	14 610
TOTAL GENERAL		6 972	7 837	199	14 610
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	6 582				
Matériel de bureau informatique mobilier	477	778			
TOTAL	7 059	778			
TOTAL GENERAL	7 059	778			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 532	3 532	
Autres créances clients	10 950	10 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 764	1 764	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 889	1 889	
Débiteurs divers	2 310	2 310	
TOTAL	20 446	20 446	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 382	21 382		
Personnel et comptes rattachés	27 381	27 381		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 925	35 925		
Impôts sur les bénéfices	972	972		
Autres impôts taxes et assimilés	4 040	4 040		
Autres dettes	14 893	14 893		
Produits constatés d'avance	1 650	1 650		
TOTAL	106 242	106 242		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 784
Total	3 784

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 725
Dettes fiscales et sociales	17 706
Autres dettes	12 493
Total	41 923

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 650
Total	1 650

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires et la valorisation dont bénéficie l'association sont principalement les suivantes :

- bénévolat d'encadrement des équipes et de la gestion de l'association évalué à 13 651 heures et valorisé à un SMIC horaire majoré des cotisations sociales soit 162 174€.
- mise à disposition gratuite de matériels et équipement par les tiers est évalué à 23 220 euros.